Chronique

RÉFORMATEURS ET HOMMES D'ACTION

Les faits se traduisent en sentiments qui se meuvent en formules et les formules en écrits. S'il est vrai que le livre est, comme la mode, l'expression d'une actualité pressante, il faut croire que la France n'a jamais ressenti aussi vivement qu'aujourd'hui la double nécessité de changer et de choisir. C'est parce que le principe d'un changement qui rallie presque l'unanimité de l'opinion ne va pas sans son inévitable corollaire, le choix, qui la divise, que l'un et l'autre semblent frappés de paralysie. L'extraordinaire floraison de théoriciens et de prophètes, de novateurs et de précurseurs, de réformateurs et de doctrinaires qui en ce moment se font un nom dans la publicité avant de le mériter dans l'action, est un témoignage curieux, pittoresque et multiple de l'incertitude nationale. L'un invente des costumes, des chemises, et dit des choses que tout le monde attend à un signal donné. L'autre a, quelque part, rédigé le protocole de la révolution qui trouvera chacun prêt à accomplir tous les gestes convenant à un si grand destin. Un troisième a retiré des champs de courses, où il ne rapportait rien, le blanc coursier qu'il enfourchera à l'heure H pour pénétrer dans sa bonne ville. Un peu d'ingénuité se mêle à beaucoup d'inconscience et quelquefois — ce qui est grave — à un grain de vertu. Tous les prédestinés en chômage se sont taillé pour un avenir tout proche une vocation dont le pays est assuré de faire les frais, quoi qu'il arrive. Ils nous débinent les travers du régime avec une malice si rare que nul n'ose crier à la contrefaçon. Ils nous en montrent les misères, nous en révèlent les désastreux effets; mais il est juste d'ajouter qu'il suffit d'être un peu « du bâtiment » pour apprécier comme il convient ces bagatelles de la porte. Néanmoins, ce sont des symptômes. Ils ne représentent rien en eux-mêmes. Mais, pris dans l'ensemble, ils sont l'émanation d'un état d'esprit.

A côté du fait-divers où des jeunesses variées et vibrantes satisfont aux carrefours leur goût du risque et du sport, il y a l'événement. Il y a celui qui se maintient dans l'ordre actuel des choses et celui qui lui substitue un ordre nouveau ou, plus exactement, renouvelé.

Dans un récent commentaire sur *la Réforme de l'Etat* de M. André Tardieu, nous avons souligné le caractère d'orthodoxie républicaine qui imprégnait son revisionnisme. On aurait presque pu distinguer le même souci de légalité dans *Service public*, de M. de La Rocque, s'il s'était avisé de conclure. Il organise à merveille, mais ne résout rien. M. André Tardieu est républicain pour ce qu'il dit. M. de La Rocque l'est pour ce qu'il ne dit pas; ou, plus exactement, il bénéficie du doute. Ses critiques et ses suggestions sont valables dans le temps et dans l'espace. Beaucoup s'accommoderont de cette discrétion, et ce ne seront pas les moins passionnés de ses admirateurs. Ils lui sauront gré de compter sur eux pour le point final. Ils n'en devineront pas le secret. Ils ne le tenteront même pas. C'est assez qu'ils se croient de ceux auxquels on donne de ces secrets-là à deviner. Les livres qui traitent de la politique, de l'histoire, des gouvernements, où nous sommes pour la plupart ignorants ou prévenus, ne doivent pas nous laisser la décision; car ou bien nous courons le risque de nous tromper en décidant, ou bien ne décidant pas il nous reste la vanité de critiquer, d'autant plus vive qu'on sait moins ce que l'on critique.

Ce n'est pas le cas de deux livres qui viennent de paraître sans masquer leurs buts sous de vaines précautions : *la France cherche un homme*, de Georges Gaudy, est le récit de la fameuse croisière du *Campana*, en même temps qu'un portrait finement tracé du comte de Paris. On sait d'avance ce qu'il veut et où il va. On ne s'égare pas davantage dans les digressions et les incertitudes avec *Dictature ou Parlement*, dont l'auteur, M. H. de Mun, conclut ainsi :

« Voulons-nous la dictature? Alors, il faut accepter la suppression du Parlement et sacrifier nos libertés.

» Au contraire,

» Voulons-nous conserver le Parlement, c'est-à-dire nos libertés ?

» Alors,

» Il faut accepter le rétablissement de la monarchie. »

Le postulat est habile et séduisant. Si l'on y ajoute les qualités personnelles que M. Georges Gaudy prête au comte de Paris, nous ne nous sentons pas disposés à décider de la chose à la légère. Les deux auteurs royalistes ne posent pas de problème et ne jettent pas de pâture à nos doutes. Tout est décision et conclusion. Point de jugement sans les motifs, et pas de motifs dont notre bon sens ne puisse à l'instant vérifier la justesse. Mais, il y a chez l'un et chez l'autre, à leur insu, de quoi faire la meilleure des républiques. Ils ne semblent pas toujours s'en douter, ou, dans tous les cas, n'affectent de croire à l'efficacité de leurs suggestions que dans l'épanouissement de la royauté.

Une autre objection, cependant, parmi tant d'autres que soulève la lecture de ce merveilleux assemblage de la logique et du sentiment. Avant que la question du régime ne se pose, il reste à éprouver le rajeunissement des institutions républicaines par des réformes bien comprises. Ce n'est qu'après cette expérience que la démonstration de la faillite du régime sera faite. Dans l'intérêt général du pays, il est souhaitable que les conséquences en soient bonnes. La République a connu, dans le passé, de grandes heures. Puis elle a vieilli doucement, parce que son rôle a été faussé par la rapidité de notre évolution. On peut encore la sauver en la soustrayant aux entreprises des factions, en lui restituant une force aujourd'hui dispersée dans des textes périmés et inefficaces, qui ont eu jadis leur vertu. Je crois qu'à cet égard le livre du colonel de La Rocque, malgré d'évidentes qualités, ne suffira pas à la tâche.

Son personnage a cependant pris du poids dans l'opinion. C'est probablement à lui-même qu'il le doit. On ne détient pas la confiance de milliers d'hommes, qui ont fait leurs preuves héroïques dans la plus grande crise que le monde ait connue, sans la mériter. Mais sans eux le colonel de La Rocque ne serait qu'un beau soldat de plus perdu dans la foule. Ce sont les anciens combattants rangés derrière lui qui ajoutent du prix à sa pensée et à ses actes.

Eh bien! entre cette force physique, numérique et morale, et l'agrément léger, parfois obscur mais plein d'intelligence, que donne à l'esprit le livre signé du chef, il y a un déséquilibre évident. Il est possible que le colonel de La Rocque se soit senti gêné en écrivant des pages qui l'engageraient, lui et ses troupes.

D'autres l'eussent été à moins. Mais, dans le cas du colonel de La Rocque, le silence où il s'était tenu jusque-là eût peut-être mieux servi sa cause que cet exposé ingénieux de nos erreurs. Il colmate, il bouche les trous, il retient là ce qui s'échappe ailleurs, il ravale, il organise, il borne sa tâche à la défense de quelques droits et de quelques devoirs sacrés plutôt qu'à la recherche d'un système qui rendrait cette défense superflue. Ses vues sur la famille, l'éducation, les syndicats, les routines administratives, l'hospitalité française, sont excellentes, mais n'ont pas d'âge. Elles sont de tous les temps. Le sont aussi certaines généralités sur le rôle de l'Etat, le chômage, l'apprentissage professionnel.

Par contre, le colonel de La Rocque apparaît partout comme un remarquable organisateur et un homme d'action. Les sujets qu'il traite sont divisés, subdivisés, sectionnés comme des régiments. Ils s'alignent le long des pages avec un souci visible de correction et d'harmonie. La phrase elle-même, alerte, courte, souvent incisive, a le rythme du pas de chasseur. La lecture n'en est pas alourdie. Au contraire, puisque l'on regrette, quand on est au bout, que l'auteur n'en ait pas dit davantage.

GEORGES SUAREZ.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

La plupart des journaux de ce matin saluent avec sympathie le départ de M. Pierre Laval pour Rome et espèrent que ce voyage marquera une étape décisive vers l'amélioration des rapports franco-italiens.

M. Léon Bailby écrit (le *Jour*) :

Il n'est pas démontré que le voyage de M. Laval à Rome nous apporte tous les apaisements désirés sur le problème de l'Europe centrale. Mais ce qui est dès aujourd'hui certain, c'est que cette rencontre marque la fin des longs malentendus franco-italiens.

Malentendus qui, pour le *Jour*, étaient l'œuvre du cartel.

Rendons grâce à M. Pierre Laval, dit M. Emile Buré (l'*Ordre*) :

Il part sans fanfare, nous promettant seulement de faire de son mieux pour renforcer les liens qui unissent en Europe les peuples pacifiques. Je ne soutiendrai pas que les Yougoslaves applaudissent à son départ, mais je suis en mesure de publier qu'ils lui font entièrement confiance. Il leur a donné à Genève de tels gages d'amitié qu'il leur est impossible de douter de lui. Au demeurant, il les a, eux et leurs amis de la Petite-Entente, tenus loyalement au courant de ses négociations avec le Duce et ils espèrent ainsi que la conversation de Rome leur sera aussi profitable qu'à la France.

Pour la *République*, la visite de M. Laval au Vatican peut avoir aussi une grosse importance :

Elle marquera une autre réconciliation qui ne sera pas moins heureuse que la première, moins grosse de conséquences. Depuis longtemps déjà, la France entend se tenir sur le terrain pratique, faire une politique positive; elle n'entend pas être le soldat d'une philosophie ou d'une foi quelconque et, au contraire, veut que tous les Français vivent dans une atmosphère de tolérance absolue.

Mais nous ne saurions accepter, et nous sommes ici dans la tradition française, que l'Eglise intervienne dans nos affaires intérieures et la conduite de notre gouvernement. A ce prix, la visite au Vatican aura sa grande importance, et si quelque négociation s'engage, l'accord est assuré.

D'autre part, l'*Aube* (M. P. Valentin) conclut son éditorial en ces termes :

Nous féliciterons M. Laval s'il revient de Rome muni d'un traité qui assurerait, par des engagements précis et réciproques, la paix de l'Europe centrale. Ce serait là un acte d'une portée considérable. Mais nous le féliciterons encore si son voyage n'a eu comme objet et comme résultat que d'affirmer publiquement la volonté de Rome et de Paris d'élaborer, d'accord avec Londres, une action commune, et de resserrer les liens diplomatiques et commerciaux qui unissent les deux nations voisines. Car, en toute hypothèse, nous y voyons la base la meilleure pour les négociations plus vastes qui devront, sans tarder, tenter de rétablir l'ordre politique et économique en Europe.

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Les travaux parlementaires, suspendus le 23 décembre, vont reprendre de plein droit, le 8 janvier, second mardi de l'année, comme il est prescrit par la Constitution qui prévoit, en outre, pour la session ordinaire, s'ouvrant à cette date, une durée minima de cinq mois.

En pratique, la clôture de la session n'est prononcée que dans la première quinzaine de juillet, pour tenir compte de l'interruption habituelle des séances, au moment des vacances de Pâques.

On distingue ainsi deux parties dans la session ordinaire et c'est ce qui a permis au président du conseil de définir, en ces termes, le programme qu'il a fait approuver le jour de la présentation du gouvernement aux Chambres, le 13 novembre, dans sa déclaration ministérielle :

... La réforme de l'Etat implique une réforme administrative et judiciaire, départementale et communale. Les projets de lois y relatifs seront déposés au début de la session ordinaire de 1935, qui, dans notre esprit, devra être consacrée à leur discussion et à leur vote.

Dans la deuxième partie de la session, vous voudrez sans doute discuter la réforme électorale, afin que la session extraordinaire puisse être réservée à l'examen du budget pour 1936.

Le 23 décembre, au moment où il allait lire le décret de clôture de la session extraordinaire de 1934, M. P.-E. Flandin a souligné qu'avec la collaboration du Parlement, il avait mené à son terme la première partie de son programme ministériel: le vote du budget avant la fin de l'année, l'assainissement des marchés du blé et du vin, les crédits pour la défense nationale, une amorce de la réforme de l'Etat par l'organisation de la présidence du conseil. Il a confirmé ensuite que, dès la reprise des travaux parlementaires, il « reviendrait avec d'autres projets », sans les préciser autrement, mais il apparaît que, suivant la ligne de conduite qu'il a arrêtée, le chef du gouvernement demandera à la Chambre de consacrer son activité à la réforme de l'Etat, sans avoir recours, cependant, semble-t-il, à une revision constitutionnelle et sans négliger, pour cela, les problèmes d'ordre économique qui pourraient éventuellement se poser, selon le cours des événements.

C'est, du reste, ce qui ressortait également de cet autre passage de la déclaration ministérielle:

Dans le cadre national, nous vous saisirons, au fur et à mesure, des projets d'ores et déjà mis à l'étude au sein du gouvernement par le comité ministériel économique, dont le président du conseil assumera personnellement la présidence.

M. P.-E. Flandin aura, d'ailleurs, l'occasion de préciser ses intentions touchant l'activité gouvernementale et parlementaire, dans le discours qu'il doit prononcer le 12 janvier, au banquet organisé en son honneur par l'Alliance démocratique.

A LA CHAMBRE

On peut, toutefois, être, dès à présent, certain qu'il demandera à la Chambre de procéder, aussitôt après la rentrée, à la réforme de son règlement et d'entreprendre à bref délai la réforme judiciaire en voie d'élaboration. Par la suite pourra venir, entre autres projets, la réorganisation du conseil national économique.

La réforme du règlement

Cette réforme a été élaborée, d'abord, par la commission de la réforme de l'Etat, qui avait proposé une série de modifications importantes dont certaines seulement ont été retenues par la commission du règlement et incorporées dans deux rapports de M. André J.-L. Breton, actuellement en état d'être mis en délibération.

L'essentiel de la réforme, rappelons-le, consiste à empêcher les improvisations de séance, par l'institution, comme procédure normale de tous les projets et propositions de loi, d'une seconde lecture, par la commission compétente; au cours de cette seconde lecture les auteurs d'amendements auraient le droit de venir défendre leurs textes, sans l'appareil solennel de la séance publique, mais une fois terminée la seconde lecture, les amendements cesseraient d'être recevables, sauf quelques rares exceptions.

Une autre innovation prévue dans le rapport de M. André J.-L. Breton réside dans la possibilité de réclamer l'urgence pour un débat, aussitôt après la clôture de la discussion générale; dans ce cas l'irrecevabilité serait encore plus étendue.

Cette réforme du règlement paraîtra sans doute assez timide à certains. Il n'y est pas question de limiter le temps de parole, ni le nombre des orateurs dans les discussions générales, comme il était prescrit avant la revision qui a eu lieu en 1932. Il est vrai que le système des orateurs « mandatés » n'était pas sans inconvénients, puisque chaque groupe avait le *droit* de choisir un nombre déterminé d'orateurs, proportionnel à son effectif, et que ceux qui avaient été désignés pour intervenir se croyaient tenus d'occuper la tribune pendant le temps maximum qui leur était octroyé...

Si les propositions de la commission sont adoptées, la Chambre aura désormais cinq procédures différentes pour délibérer : 1° le vote sans débats, et 2° la discussion immédiate (l'un et l'autre sans changement); 3° la discussion sur rapport provisoire, c'est-à-dire sans seconde lecture, comme il en était jusqu'à présent — le droit d'amendement restant alors entier au cours de la délibération; 4° la procédure désormais ordinaire, avec seconde lecture en commission et restriction du droit d'amendement; 5° le débat d'urgence, avec une restriction plus grande encore de ce même droit — la déclaration d'urgence ne pouvant être votée qu'au scrutin public.

Subsistent en outre les deux procédures exceptionnelles actuellement prévues, l'une « pour l'examen et le vote des projets de loi urgents qui intéressent la défense nationale » en cas de guerre; l'autre « pour l'examen et le vote des projets de loi urgents touchant aux intérêts supérieurs de l'Etat ».

Quant au droit d'initiative parlementaire, en particulier en matière budgétaire, n'y aura-t-il pas lieu de le modifier autrement que par la modification apportée au règlement au début de la discussion du budget de 1935, pour limiter à cette discussion l'irrecevabilité des demandes de renvoi ou de réserve des chapitres budgétaires? Il semble souhaitable que de nouveaux textes soient établis pour faciliter la discussion du budget dans tous les cas et non pas seulement dans des circonstances exceptionnelles.

N'était-ce pas le vœu de M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, lorsque, dans l'allocution qu'il prononça le 23 décembre pour féliciter ses collègues d'avoir su « se discipliner » et mener à bien la tâche qui incombait au Parlement, il ajouta :

J'espère que l'an prochain la Chambre comprendra qu'il faut évoluer. (Applaudissements.)

Elle sera unanime à reconnaître qu'une modification profonde du règlement s'impose, afin d'améliorer sensiblement les méthodes de travail et de discussion, tout en sauvegardant le droit de parole de tous et en assurant le contrôle parlementaire le plus large. (Vifs applaudissements répétés sur tous les bancs.)

La réforme judiciaire

La réforme judiciaire a déjà été amorcée par la réorganisation du parquet de la Seine et par une série de décrets-lois d'économie; mais elle va faire en outre l'objet d'un projet de loi d'ensemble actuellement préparé au ministère de la justice par une commission spéciale.

Elle a déjà été longuement étudiée au Palais-Bourbon, où la commission de la réforme de l'Etat avait chargé MM. Champetier de Ribes et Aulois de présenter à ce sujet des conclusions. Une proposition de résolution a été déposée par M. Champetier de Ribes invitant le gouvernement à soumettre au Parlement un texte organisant les tribunaux, les cours d'appel et la Cour de cassation selon les principes suivants :

1° Distinction absolue quant aux règles qui président à la nomination et à l'avancement des magistrats, entre : *a*) le siège, *b*) le parquet ou l'administration centrale du ministère de la justice;

2° Recrutement de ces deux cadres au moyen d'un concours et d'un stage. Spécialisation, après le stage, dans l'un des deux cadres;

3° Pour les tribunaux et les cours d'appels, institution d'un seul corps de magistrats. Suppression des classes d'avancement. Echelons de traitement franchis à l'ancienneté. Institution de référendaires à la Cour de cassation;

4° Nominations par décret, sur proposition d'une commission de classement;

5° Renforcement des pouvoirs d'un conseil de discipline et création d'une inspection de la magistrature;

6° Incompatibilité de la profession d'avocat avec la fonction de ministre de la justice.

Il est probable que les vœux ainsi exprimés au nom de la commission de la réforme de l'Etat serviront en grande partie à l'élaboration du projet que soumettra prochainement à la Chambre M. Georges Pernot, garde des sceaux.

Le conseil national économique

La commission de la réforme de l'Etat qui avait dans ses attributions à définir les « relations entre l'Etat et les forces économiques, sociales, intellectuelles et morales de la nation », a préparé aussi un plan de réorganisation du conseil national économique, dans un rapport que l'un de ses membres, M. Ramadier, socialiste de France, a déposé au mois de juin dernier.

Aux termes de cette proposition, le conseil national économique serait désormais chargé d'étudier « les problèmes intéressant l'économie nationale, d'émettre des avis sur les projets et les propositions de loi dont il a été saisi par les pouvoirs publics, d'en suivre, dans les mêmes conditions l'application, de proposer les mesures de contrôle et d'organisation de la production et des échanges et d'arbitrer les conflits économiques ».

La composition de cet organisme serait toute différente de celle qu'il a présentement. A la base se trouveraient placées des « sections professionnelles » constituées par près de quatre cents représentants des chefs d'entreprises (patrons et artisans) d'une part, et des travailleurs intellectuels et manuels, d'autre part. Organes de liaison entre les syndicats libres et le conseil, ces sections professionnelles auraient à s'efforcer de concilier les différends intérieurs à la branche économique qu'elles représenteraient et de coordonner les efforts syndicaux dans leur domaine.

L'assemblée générale du conseil, qui jouerait le rôle de conseiller économique des pouvoirs publics, serait formée de délégués des sections professionnelles et de représentants soit des grandes organisations économiques nationales (producteurs et consommateurs) soit des intérêts régionaux et coloniaux. Elle serait présidée par le président du conseil qui pourrait s'y faire représenter par un ministre ou un sous-secrétaire d'Etat.

Le problème de la réorganisation du conseil national économique sera mis au point par le gouvernement de telle sorte que le rapport de M. Ramadier ne viendra probablement pas tel quel en délibération devant la Chambre.

Projets divers

Celle-ci aura, en dehors de ces grands projets de réforme, à s'occuper pendant la première partie de la session d'un certain nombre de questions secondaires qui n'ont pu avoir une solution avant la fin de l'année, comme le remaniement du régime du droit des pauvres et des taxes cinématographiques.

Quant aux deux projets tendant au maintien de l'ordre public dont les dispositions ont été considérablement remaniées par la commission de législation civile et criminelle et qui concernent, l'un le commerce et la détention des armes, l'autre les manifestations sur la voie publique et les sommations, il n'est pas certain qu'ils viennent bientôt en discussion, en raison des difficultés d'ordre politique que pareil débat pourrait soulever.

Par contre, l'Assemblée aura à se prononcer à très brève échéance sur la prorogation des pouvoirs de la commission parlementaire d'enquête pour les affaires Stavisky, dont la mission devait expirer le 31 décembre et qui demande à siéger jusqu'au 31 janvier.

Il ne faut pas exclure, enfin, parmi les éventualités à prévoir, des projets soit d'ordre militaire — puisque le problème des « classes creuses » risque de se poser avec acuité — soit d'ordre financier et économique, qui peuvent être rendus nécessaires par les circonstances.

Des mesures techniques seront prises, a déclaré M. P.-E. Flandin, pour que les entreprises saines, prudemment et sérieusement gérées, puissent, à des conditions normales, trouver, par les voies normales le crédit nécessaire à leur activité.

La séance de rentrée

La séance de rentrée doit être, en principe, présidée par le doyen d'âge, M. Groussau, qui, né le 17 juin 1851, a un peu plus de 83 ans et demi. A son défaut, ce serait M. Cazals, vice-doyen, entré dans sa 82e année le 3 novembre, qui prendrait place au fauteuil pour y prononcer l'allocution d'usage.

Aussitôt après s'ouvrira dans la salle des séances, le scrutin pour l'élection du président de la Chambre.

M. Fernand Bouisson, qui se présentera pour la onzième fois aux suffrages de ses collègues, n'aura pas de concurrent.

L'Assemblée a décidé, le 22 décembre, que la nomination des autres membres du bureau aurait lieu, en même temps, en vertu du troisième paragraphe de l'article 8 du règlement, dans l'un des salons voisins.

Pour la première fois, la Chambre va avoir à choisir six vice-présidents au lieu de quatre, dans des conditions qu'une résolution du 18 décembre a précisées en ces termes :

Avant la date fixée pour cette nomination, les bureaux des groupes, après s'être concertés, remettront a la présidence la liste des candidats établie par eux, en s'efforçant de donner à chacun une représentation correspondant à son importance numérique, le siège du président demeurant en dehors.

Si la règle ci-dessus est suivie, les deux nouveaux postes de vice-président reviendraient, l'un aux socialistes S. F. I. O., l'autre à la Fédération républicaine. Les candidatures éventuelles seraient, alors, pour les premiers, celle de M. Payra, et pour la Fédération, celles de M. Edouard Soulier ou de M. Camille Blaisot.

Les vice-présidents sortants, qui seront, selon toute probabilité, réélus, sont : MM. Edouard Moncelle, du Centre républicain; Yvon Delbos, de Chammard, radicaux socialistes et Henri-Paté, Gauche radicale.

Le « roulement habituel » se produira parmi les douze secrétaires à élire; les trois questeurs, MM. Tranchand (Gauche radicale), Cazals (radical socialiste) et Barthe(socialiste de France), demeureront vraisemblablement en fonctions.

L'installation du bureau, marquée par le discours du président, aura lieu le jeudi 10 janvier et sera suivie du règlement de l'ordre du jour et notamment de la fixation des interpellations dont la liste sera communiquée ultérieurement.

D'ores et déjà, il faut prévoir que le ministre des affaires étrangères sera amené à plus ou moins brève échéance, à s'expliquer sur la politique extérieure, l'activité diplomatique qui, particulièrement intense au cours des dernières semaines, a abouti au voyage de Rome, le plébiscite sarrois, les conversations navales et la dénonciation de l'accord de Washington, le pacte oriental, le réarmement de l'Allemagne, etc.

Ainsi la session ordinaire de 1935 qui va s'ouvrir paraît, quant à présent, destinée à compléter l'œuvre entreprise par le cabinet de M. P.-E. Flandin qui, jusqu'à maintenant, a obtenu du Parlement, une collaboration confiante, dans la trêve des partis et qui a besoin de poursuivre sa tâche réformatrice dans la même atmosphère de conciliation, en dehors de laquelle son expérience de rénovation des institutions républicaines risquerait d'échouer. — *P. L.*

AU SENAT

La session ordinaire de 1935 sera ouverte au Luxembourg mardi prochain à 15 heures par M. Damecour, sénateur de la Manche, doyen d'âge de la haute Assemblée. Né le 15 octobre 1846, M. Damecour porte ses 88 ans avec une aisance robuste qui fait l'admiration de ses collègues.

Viennent après le sénateur de la Manche comme doyens d'âge, MM. Bienvenu-Martin, sénateur de l'Yonne, né le 22 juillet 1847, Duclaux-Monteil, sénateur de l'Ardèche, né le 30 juillet 1848, de Moustier, sénateur du Doubs, né le 16 février 1850.

Après avoir ouvert la séance, le président d'âge invitera les six plus jeunes sénateurs à venir l'assister en qualité de secrétaires. Ce sont MM. Robert Belmont, né le 22 septembre 1892, Georges Portmann (1er juillet 1890), Jean Neyret (13 mars 1890), Edouard Roussel (28 février 1890), Pavin de Lafarge (17 octobre 1889), Jean Odin (20 janvier 1889). Viennent ensuite, MM. Achille Naudin (23 juillet 1888), Amaury de La Grange (21 mars 1888), Boivin-Champeaux (18 avril 1887).

Le bureau provisoire une fois constitué, M. Damecour prononcera l'allocution d'usage. Il sera ensuite procédé au tirage au sort du bureau, puis le Sénat s'ajournera au surlendemain, jeudi 10 janvier afin de procéder à la constitution de son bureau pour 1935.

M. Jules Jeanneney n'aura pas de concurrent pour la présidence. Elu pour la première fois président du Sénat par 228 voix sur 232 votants, le 3 mai 1932, en remplacement de M. Albert Lebrun, nommé président de la République, le sénateur de la Haute-Saône a été réélu le 12 janvier 1933 et le 11 janvier 1934 toujours sans concurrent. Le Sénat est unanime à rendre hommage aux grandes qualités dont M. Jules Jeanneney a toujours fait preuve dans l'exercice de cette haute fonction.

Les quatre vice-présidents sortants, MM. Lucien Hubert (Gauche démocratique), Paul Strauss (Union démocratique et radicale), le général Bourgeois (Union républicaine), et Cuminal (Gauche démocratique), seront réélus, aucun d'eux n'étant arrivé au terme des quatre ans de mandat dans ce poste.

Les huit secrétaires sortants sont MM. Gadaud, Farjon, Hamelin, Rolland, Louis Lynier, Boivin-Champeaux, Babin-Chevaye, André Morizet. MM. Babin-Chevaye (droite), Hamelin (Gauche démocratique), et André Morizet (S. F. I. O.), ayant accompli leurs quatre ans de mandat, leurs successeurs seront désignés avant jeudi.

Sur les trois questeurs sortants, MM. Gallet (Gauche démocratique), Monsservin (Union républicaine), et Labrousse (Gauche démocratique), M. Monsservin a accompli ses sept ans de mandat et sera remplacé.

Après avoir constitué son bureau pour 1934, le Sénat s'ajournera fort probablement au mardi 15 janvier pour entendre le discours de son président et procéder au règlement de son ordre du jour.

A l'ordre du jour des premières séances publiques figureraient les projets de loi de recrutement que le général Bourgeois a été chargé de rapporter. Le Sénat aura à ratifier l'accord commercial conclu avec la Russie et à approuver divers projets intéressant les colonies.

Il aura également à se prononcer sur la proposition de loi concernant l'assurance obligatoire des automobilistes dont le *Temps* a donné les principales caractéristiques.

Plusieurs interpellations avaient été déposées avant la clôture de la session extraordinaire et n'avaient pas été discutées. Ce sont les interpellations de M. Néron (Gauche républicaine), au sujet des tarifs des chemins de fer pour les transports des bois ; de M. Joseph Faure (non inscrit) sur la crise agricole et la mévente du bétail ; de M. Beaumont (Gauche démocratique) sur l'écart entre les prix de la viande à la production et à la consommation, et de M. Louis Martin (Gauche démocratique) sur les incendies de forêts.

Le président demandera, dès les premières séances, aux présidents des groupes de communiquer leurs effectifs en vue de la répartition des sièges et de la nomination des commissions générale, administrative, départementale et communale, affaires étrangères, agriculture, armée, commerce, douanes, enseignement, hygiène, législation, marine, travaux publics.

On sait qu'au lieu d'être nommée au début de la session ordinaire avec les autres grandes commissions, comme cela a lieu à la Chambre, la commission sénatoriale des finances est nommée tous les ans après le dépôt du projet du budget. Celle qui avait été chargée d'examiner le budget de 1935 avait été élue le 22 novembre dernier.

Enfin le Sénat aura à procéder à la nomination des neuf membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Cour de justice pour l'année 1935. — *A. B.*

A L'HOTEL DE VILLE

Réception de professeurs et d'instituteurs anglais

La municipalité parisienne a fait hier les honneurs de l'Hôtel de Ville à une délégation de professeurs d'enseignement secondaire et d'instituteurs d'Angleterre.

C'est M. Armand Massard, secrétaire du Conseil municipal et membre de la commission de l'enseignement, qui l'a saluée et qui, dans son allocution de bienvenue, a dit notamment :

Dans la mesure où deux peuples si différents peuvent se comparer, nous dirons que l'Angleterre et la France, avec des modalités propres à leur génie respectif, constituent l'une et l'autre des « figures d'équilibre » dont l'entente est une des conditions de la paix du monde.

Travaillons donc à maintenir, à renforcer cette amitié si douce à nos cœurs et si nécessaire à l'harmonie européenne. Et puisque l'époque nous invite à formuler des souhaits, espérons que l'année 1935 nous apportera ce que les précédentes ne nous ont pas donné : la diminution du chômage, l'apaisement des esprits et d'indispensables accords internationaux loyalement souscrits, fidèlement respectés.

C'est le vœu de la France, et c'est Paris qui vous l'exprime aujourd'hui, assuré d'interpréter aussi les sentiments de tous ses amis, au premier rang desquels vous nous permettrez, mesdames et messieurs, de vous compter.

C'est M. Clayton qui, au nom de la délégation, a répondu, remerciant bien vivement la municipalité de son accueil et faisant de Paris le plus vif éloge.

Après la signature du Livre d'or, les hôtes de la municipalité ont visité les salons de l'Hôtel de Ville.

FEUILLETON DU Temps
DU 5 JANVIER 1935

LA MUSIQUE

Au Châtelet : première représentation d' « Au temps des Merveilleuses », opérette à grand spectacle en deux actes et seize tableaux de MM. A. Willemetz et A. Mouëzy-Eon, musique de MM. Christiné et Tiarko Richepin.

Au Trianon-Lyrique : première représentation (à ce théâtre) de « les Jolies Viennoises », opérette en trois actes de M. André Mauprey, d'après MM. Victor Léon et Léon Stein, musique de Johann Strauss.

N'essayons pas de juger avec la dernière exactitude des spectacles présentés au Châtelet et au Trianon-Lyrique pour les fêtes de fin d'année. Ce ne sont que belles images animées, que morceaux de musique entraînants et populaires. Les personnages des deux opérettes en question ressemblent à des fantoches, mus mécaniquement, selon toutes les règles du vieux jeu dramatique. Comme les circonstances l'exigeaient, les théâtres ont été transformés, pour ainsi dire, en boîtes à magnifiques joujoux articulés. Les auteurs de ces ouvrages n'ont eu pour ambition que de complaire aux innombrables spectateurs puérils, moyens, faciles à séduire. Cédons aux agréments innocents et familiers qui s'en dégagent. Enumérons ces attraits et voyons en quoi ils consistent.

Il nous faut mettre dans la disposition d'esprit des enfants pour apprécier comme il convient l'action tragi-comique et les divertissements fastueux de l'opérette *Au temps des Merveilleuses*. MM. Willemetz et Mouëzy-Eon ont évoqué très librement une des périodes les plus curieuses et les plus exaltantes de l'histoire de France : l'époque du Directoire. Sans se creuser la tête, ni s'abîmer dans des études profondes, ils dispensent, avec beaucoup de fantaisie, un enseignement vivant des guerres d'Italie, de Hollande et d'Egypte. Ils ne s'inquiètent pas autrement de l'exactitude des faits et mêlent à leurs héros fictifs des personnages réellement historiques. Leur ouvrage, traversé de coups de théâtre incessants, fournit toujours de quoi émouvoir et enchanter les jeunes imaginations. Les écoliers s'y intéresseront et égayeront avec vivacité. Mais je ne leur conseille pas d'y puiser des indications pour leurs futures compositions d'histoire. Ils risqueraient d'avoir, en la matière, de bien mauvaises notes.

L'aventure historique et romanesque qui nous est contée dans *Au temps des Merveilleuses* ne manque ni de piquant ni de variété. Fidèle à son roi, le marquis Roland des Essarts a émigré, pendant la Révolution, en Ecosse. Il y a été accueilli par Mac Gregor. Il aime Lilian, la fille de son hôte, et en est aimé. Les fiançailles ont été célébrées. Mais le mariage ne se fera que lorsque la royauté aura été rétablie en France. En attendant, Roland, son futur beau-père et Puysay complotent ferme. Une nouvelle expédition est préparée. Roland des Essarts est chargé d'apporter en France plusieurs liasses de faux assignats. Un grotesque conjuré royaliste demande à participer au coup de main. La servante Zoé reconnaît avec stupéfaction dans le nouveau venu son fiancé Pigeonneau, fils du maréchal ferrant de son village. Pigeonneau est, en effet, le frère de lait de Barras et l'envoyé du Directoire. Zoé ne trahira pas le secret de son fiancé. Mais elle est royaliste dans l'âme et fort attachée à ses maîtres. Par lettre elle informera Roland des Essarts de la véritable condition de Pigeonneau. Les deux hommes s'embarquent pour la France.

Arrivés au château des Essarts, Roland et son compagnon descendent dans les souterrains pour tenter d'y déterrer le trésor qui y fut autrefois enfoui. La garde nationale, alertée par Pigeonneau, vient pour arrêter le marquis émigré. Roland endosse l'habit de Pigeonneau et s'éclipse. Malgré ses protestations, Pigeonneau est appréhendé à la place de l'aristocrate.

Roland des Essarts s'est enfui à Boulogne, où il rencontre l'émissaire britannique Brown. Les conspirateurs ont la prétention de faire de la France une vassale de l'Angleterre. Roland est exaspéré par ce projet odieux. Un sergent recruteur déclare que le pays est attaqué de tous côtés et enrôle les nombreux volontaires qui se présentent. Le marquis des Essarts s'engage lui-même sous le nom de Jean Robert. Il est capable des plus généreuses résolutions. La France est au-dessus de tous les partis. Quand il s'agit de la défendre, on doit renoncer à ses convictions personnelles.

Sous le masque de Jean Robert, Roland des Essarts a vite gagné les grades supérieurs. A Rivoli, il a pu donner carrière à sa valeureuse nature. Distingué par le général Bonaparte, il a été nommé capitaine. Pigeonneau, qui est devenu commissaire aux armées, a été fait prisonnier par un état-major autrichien. Le général Alvinzi interroge le frère de lait de Barras sur les mouvements de l'armée française. Pigeonneau donne au généralissime de l'ennemi les renseignements les plus extravagants. Alvinzi les prend au sérieux, s'y conforme et se fait battre par Bonaparte. Sauvé par Roland, délivré par Augereau, Pigeonneau se flatte d'être le vainqueur de Rivoli.

Nous voici maintenant en Hollande où le commandant Jean Robert retrouve sa fiancée Lilian et lord Mac Gregor. Roland ne peut avouer qu'il a trahi la cause royaliste pour prendre du service dans l'armée française. Il feint de ne connaître ni Lilian, ni Mac Gregor, frappés par la ressemblance pétrifiante de Jean Robert avec le marquis des Essarts. Roland continue d'aimer Lilian à la passion. Il a le courage de soutenir son rôle jusqu'au bout et de ne pas se démasquer.

Dans le salon de Mme Hamelin, les femmes ourdissent un nouveau complot. Lilian s'est glissée parmi les conjurées. Pigeonneau, travesti en « Merveilleuse », déjoue leurs plans avec des roueries comiquement innocentes et veut faire arrêter les conspiratrices par le capitaine Jean Robert. Toutes parviennent à s'échapper par une porte dérobée.

Appelé, en qualité de commandant, comme aide de camp du général Bonaparte, Roland-Jean Robert fait voile pour l'Egypte. Dans le pays des pharaons, Mac Gregor et Brown recommencent leurs menées et fomentent une révolution, au cours de laquelle Bonaparte doit être assassiné. Caché dans un sarcophage, Pigeonneau a surpris les préparatifs des factieux. Il en informe Bonaparte. Mac Gregor est arrêté et condamné à mort. Lilian s'introduit dans la tente du général Bonaparte. Elle supplie Jean Robert de libérer son père. Roland-Jean Robert s'attendrit et finit par dévoiler son identité. Il accorde un sauf-conduit à Mac Gregor. Il sera fusillé à la place du lord, sur l'ordre de Bonaparte. Des cavaliers, lancés sur les traces du fuyard, tuent Mac Gregor. Un affilié égyptien tire un coup de pistolet sur Bonaparte. Roland couvre le chef de son corps et est grièvement blessé. Au lieu d'être exécuté, il sera promu au grade de colonel. Guéri, il épousera Lilian, à son retour en France, et poursuivra ses exploits auprès du premier consul.

Dans ce mélodrame, improvisé sans un grain de bon sens, l'histoire souffre d'interprétations singulières. Les données de la pièce, comme vous l'avez pu constater, ont été empruntées à la réalité. Il y a eu deux généraux, pendant la Révolution, qui portaient le nom de Robert. Le premier a été tué à la bataille d'Arcole, comme nous l'apprend Michelet. Le second a contribué, sous le commandement du général Hoche, à la pacification de la Vendée et fut placé plus tard à la tête d'un corps de l'armée de Moreau. Très grièvement atteint à Hohenlinden, il donna sa démission en 1804. Il reprit du service en 1814, refusa l'inspection générale et la pairie, qui lui furent offertes sous la Restauration. Il se retira au château de Maslaville (Manche), où il mourut en 1842. Il avait épousé Charlotte de Traynières, fille du comte de Traynières, député de la noblesse de Normandie aux Etats généraux. Albert Sorel a choisi ce général Robert, deuxième du nom, pour héros de son roman *la Grande falaise*. MM. Willemetz et Mouëzy-Eon ont imaginé une intrigue qui diffère sensiblement de celle qu'Albert Sorel a développée. Le nom des Essarts est, d'ailleurs, également un nom historique. On se rappelle que Pierre des Essarts avait été prévôt de Paris, au début du quinzième siècle. Cinq siècles avant le marquis Roland des Essarts, il était allé en Ecosse, au cours de sa jeunesse. Mais c'était pour combattre les Anglais et non pour s'associer à leurs complots contre la France. Ce Pierre des Essarts subit la torture et fut décapité pour avoir livré la Bastille aux Armagnacs.

Dans *Au temps des Merveilleuses* nous nageons, si je peux dire, dans l'histoire, — une histoire étrangement confuse et altérée. Les événements y sont mêlés et reflétés comme dans un miroir déformant. Au milieu d'engageants appels patriotiques, on découvre jusqu'à des coins polémiques, sur lesquels il vaut mieux ne pas insister. Par exemple, le commissaire aux armées, que MM. Willemetz et Mouëzy-Eon appellent Pigeonneau, est vraiment plus bête que nature. Saint-Just, Merlin de Thionville, Bourbotte et les commissaires aux armées de la Révolution française étaient autrement reluisants. On s'étonne que les titres d'honneur de la nation soient ainsi piétinés sans besoin. Masséna, le plus grand héros de la campagne d'Italie, le général qui sauva Bonaparte dans plusieurs circonstances décisives, n'apparaît même pas dans les tableaux d'histoire brossés sur la scène du Châtelet...

Ne nous attachons pas à rectifier tant d'erreurs. Nous ne venons pas au Châtelet pour recueillir des enseignements d'histoire. Il nous faut tenir compte des habitudes du public qui s'y presse. On ne réclame là qu'un spectacle tumultueux et rafraîchissant. A ce point de vue, M. Maurice Lehmann nous donne entière satisfaction. Il a lui-même mis en scène avec infiniment d'ingéniosité la fantaisie historique qui nous a été soumise. Dédaignant les scènes tournantes, il a inventé les décors glissants. Lorsque Roland des Essarts quitte la terre anglaise, il aperçoit l'image de sa fiancée Lilian, debout sur le perron du château, peu à peu diminuée et effacée dans les brumes du soir. L'effet produit est des plus saisissants. On songe au déroulement d'un film moderne. On est retenu par cent autres agréments. Les décors et les costumes, dont les maquettes ont été dessinées par M. Vertès, ont des rapports de tons ravissants. Distinguons en particulier les costumes écossais en velours vert pâle, les coquets accoutrements des Hollandaises, les riches atours des Egyptiennes, les robes recherchées des Merveilleuses, les décors de la fête des Tulipes, du magnifique salon directoire de Mme Hamelin, des jardins du Palais-Royal et de la perspective des Champs-Elysées. Devant ces tableaux qui peuvent agréer à tous, les spectateurs naïfs seront transportés d'admiration. On comprend pourquoi M. Maurice Lehmann fait figurer son nom en tête de ses collaborateurs. Le texte dramatique ou musical est, en somme, dans ces sortes de manifestations, de moindre importance que le travail préalable de la mise en scène.

Dans la partition de MM. Henri Christiné et Tiarko Richepin, tout est donné à l'habileté. Les airs vifs et légers ont été composés par M. Christiné. Les romances langoureuses et la plupart des morceaux écrits pour les ballets sont dus à M. Tiarko Richepin dont on goûte, en toutes occasions, l'heureuse veine mélodique. Certaines pages paraissent avoir été arrachées à la musique de la *Tulipe noire*, où M. Tiarko Richepin a le mieux fait valoir ses dons. Quelques passages, dans la manière de Puccini, choqueront les artistes, mais seront goûtés des auditeurs qui n'y entendent pas finesse. J'ajoute que l'instrumentation est faite de main d'ouvrier.

L'air de Roland : « Dis-moi que tu m'aimes » est quelque chose comme le leitmotiv de l'amour du jeune marquis pour Lilian. Le chœur patriotique : « Pour elle ! » est fort adroitement enlevé. L'air vengeur de Mac Gregor : « Demain ! » nous fatigue par son emphase.

Quoi qu'il en soit, c'est peut-être la première fois que nous entendons, au cours des saisons régulières du Châtelet, une partition française d'une aussi grande étendue, d'une facture aussi ferme et brillante.

Les interprètes ont été triés sur le volet. M. André Baugé est porté d'instinct vers ces ouvrages fabriqués avec des procédés sommaires, avec des méthodes expéditives. Il se sent dans son domaine. Il incarne avec une héroïque chaleur d'âme Roland des Essarts et nous en communique, d'un ton pénétré, toutes les émotions généreuses. Et l'on sait avec quelles souplesses galantes, avec quelles lenteurs étudiées, il pousse sa romance. M. Bach persévère dans sa ligne riante, et nous comble de ses bouffonneries faciles et de ses farces d'atelier. M. Gilbert-Moryn, dont la technique vocale est voisine de la perfection, parvient à faire applaudir un air ravageur qu'il est obligé de répéter en *bis*. Mlle Marcelle Denya fait intervenir une belle note d'art dans ces parades pleines de fausses fleurs. L'attitude fière, elle joue et chante le rôle de lady Lilian avec une rare ferveur, avec une élégance non feinte. Jamais sa voix n'a été plus pure ni mieux conduite. Mlle Monique Bert est une Zoé pinçante, mutine et délurée. Sans être comédienne accomplie, Mlle Wanda de Muth se montre une acrobate dont les tours de force ont de quoi confondre les spectateurs. Plusieurs scènes fournissent prétexte à saltation. Le corps de ballet du Châtelet, qu'on peut ranger aussitôt après celui de l'Opéra, se prodigue de tout son zèle. Au cours de divertissements fort bien amenés, on acclame Mlles Andréa, Percin, Colette Salomon, Gilberte Foray, Finkelstein, Blanvilliers, Genovici, M. Lavallée et, surtout, la petite Luzia, dont la célébrité est déjà grande dans le monde des enfants. A la tête de l'orchestre, M. Maurice Frigara fait apprécier son autorité. J'ai gardé pour la fin M. Ballin, qui est chargé du rôle de Bonaparte. Il est aussi maigre, fiévreux, impérieux que le Premier Consul. Son apparition excite un long frémissement parmi les spectateurs. Sa tâche ambitieuse ne consiste pourtant, cette fois, qu'à apporter un nouveau bulletin de victoire au directeur du théâtre, M. Maurice Lehmann.

Depuis le début de la saison, une seule opérette a été importée de l'étranger : *les Jolies Viennoises*, qu'on entend au Trianon-Lyrique. C'est une opérette accommodée après coup et qui ne fait pas partie de la quinzaine d'ouvrages que Johann Strauss a écrits pour le théâtre. L'intrigue fait songer à celle du *Mariage de Figaro*. Dans la partition on a réuni et relié des fragments de valses fameuses de Johann Strauss. M. Sylvio Mossé, magicien de l'orchestre, restitue leur caractère à ces pages d'un rythme enlevant. Mlle Jeanne Guyla, dont la plastique est belle, fait éclater un soprano étincelant. Mlle Cæcilia Navarre, comédienne alerte, chanteuse et danseuse, fait acclamer ses tours de force et d'adresse. Mlle Jany Delille séduit par son visage délicat et par sa voix pure. M. Max Moutia ténorise avec goût. MM. Morton et Monet amusent et s'amusent tout le long de l'ouvrage.

Ne faisons pas un cas sérieux de ces opérettes à grand ou petit spectacle. En vue des fêtes du nouvel an, le point essentiel, pour un directeur de théâtre, est de maintenir le public dans une atmosphère joyeuse, et de l'amuser à tout prix. Attentifs à leur mission, MM. Maurice Lehmann et Louis Masson ont choisi la manière la plus aimable, en même temps que la plus industrieuse, pour conquérir la faveur générale. Chacun se louera de leur réussite. Ce qui est sûr, c'est que, pour répondre aux désirs présents du plus grand nombre, ils nous ont montré des jouets et non des œuvres d'art. Délaissant nos préoccupations graves, nous nous sommes appliqués à observer d'un peu près le mécanisme compliqué de ces poupées articulées et de grand luxe.

HENRY MALHERBE.